

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23125467***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**21 SEP. 2023****Le Greffier**N° d'entreprise : **0401 722 332****Nom**(en entier) : **Entreprises Lepage Frères**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Rue de l'Aurore 2A - 6040 Jumet****Objet de l'acte : Nominations**

L'Assemblée Générale réunie le 19/06/2023 a décidé :

De nommer au mandat de délégué à la gestion journalière Monsieur Pierre Limbort-Langendries, CEO, domicilié à la rue du Cayaux 7E à 5620 FLAVION. Le délégué à la gestion journalière est nommé pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'AG de 2029.

De nommer au mandat d'Administrateur Monsieur Frédéric De Smet, domicilié au boulevard de la Sennette 21 à 7190 Ecaussinnes. L'Administrateur est nommé pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'AG de 2029.

De nommer au mandat d'Administrateur Monsieur Daniel Deneyer, domicilié à la rue de Baudour 64 à 7050 Herchies. L'Administrateur est nommé pour une durée de six ans, prenant fin à l'issue de l'AG de 2029.

De renouveler le mandat de commissaire de la société Audicia SRL, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à la Rue Bomérée 89 à 6534 Gozée, numéro d'entreprise 0667.912.009. Ses honoraires s'élèvent annuellement à 15.100 € HTVA indexés annuellement sur base de l'indice des prix à la consommation pour l'exercice de sa mission de contrôle légal des comptes.

La Société Audicia SRL nomme en qualité de représentant permanent pour exercer ce mandat de commissaire, Monsieur Philippe Bériot, réviseur d'entreprises, domicilié à la rue Bomérée 89 à 6534 Gozée.

Le commissaire est nommé pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'AG de 2026.

L'AG acte également la fin de mandat d'Administrateur délégué de Monsieur Frédéric DE SMET et Monsieur Daniel DENEYER.

Pierre LIMBORT-LANGENDRIES
CEO, Délégué à la gestion journalière

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/10/2023 - Annexes du Moniteur belge